

ÉLECTION
DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019

COLLEGE DES CAISSES DU CREDIT AGRICOLE
(collège 5C)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales

effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales

Résultats consolidés

Nombre total d'émargements : .40.....

Nombre total de votes blancs :3.....

Nombre total de votes nuls :2.....

Nombre total de suffrages exprimés :

...35.....

➤ Liste « Caisses locales de crédit agricole » 35 voix 100 % 1 siège

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les **résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 5C figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le **collège 5C** est de : **1 siège.**

EST PROCLAME ELU A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

1) M. HULMER Benoît	
---------------------	--

Fait en double exemplaire à Saint Lô, le 06 février 2019

Le Président de la commission

Les membres de la commission